

# Activités des associations commerciales

## *Aide destinée aux associations commerciales ou industrielles nationales au titre des activités spéciales*

### **POINT DE CONTACT**

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)

Secrétariat de la liaison sectorielle (TOS)

Téléphone : (613) 996-0550

Télécopieur : (613) 943-8820 *ou*

Direction des industries de services et des transports (TPS)

Téléphone : (613) 996-2964

Télécopieur : (613) 996-1225 *ou*

Direction de la promotion des biens et services culturels et éducationnels (ACP)

Téléphone : (613) 944-1608

Télécopieur : (613) 943-2058

### **ADMISSIBILITÉ**

Le dépliant intitulé Activités des associations commerciales, qui décrit notamment la marche à suivre pour présenter une demande, peut être obtenu de votre Centre de commerce international le plus près ou du service InfoCentre du MAECI à Ottawa (téléphone : 1-800-267-8376). Avant de présenter effectivement une demande d'aide, il est préférable de faire examiner la proposition par un agent de projet. Le volet Activités des associations commerciales s'adresse aux associations commerciales ou industrielles de grande importance ou nationales qui ne s'adonnent pas à la vente et qui se consacrent à des secteurs particuliers (donc dites horizontales). Les activités de ces associations doivent s'inscrire dans le cadre d'un plan commercial international à long terme et être organisées au profit de leurs membres et de l'industrie uniquement. La stratégie ou le plan à long terme peut comprendre entre autres des activités visant la promotion de l'ensemble des produits ou services fournis par les membres de l'association, l'amélioration de l'accès aux marchés, ou la production de renseignements et de données sur les marchés au profit de l'industrie.

Comme dans le cas des autres volets du PDME, les projets visés ici doivent chercher à stimuler ou à accroître les ventes de biens ou de services canadiens à l'étranger.

### **ASSOCIATIONS AGRO-ALIMENTAIRES**

La composante Activités des associations commerciales comprend aussi une section appelée PDME agro-alimentaire qui vise à fournir de l'aide aux associations agro-alimentaires de grande envergure ou nationales dans le cadre d'une initiative conjointe d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada et du MAECI. Pour plus de renseignements sur cet élément, veuillez communiquer avec la Direction de l'agro-alimentaire, des pêcheries et des ressources (TOSA) du MAECI, à Ottawa, aux numéros suivants : téléphone (613) 995-1712; télécopieur (613) 943-1103.